

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 13 février 2024		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 13 VOTANTS : 14 QUORUM ADMIN GAL ET ANIMATION : 11	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, CLAUDE REVIL BAUDARD, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, MIKE ROUSSEAU, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, PIERRE BESSY, PHILIPPE ROISINE ET SEBASTIEN SCHERMA EXCUSES : GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD POUVOIRS : CHRISTIAN EXCOFFON AYANT DONNE POUVOIR A UMBERTO DIMASTROMATTEO ABSENTS : FRANCK PACCARD, PHILIPPE PRUD'HOMME	VOTES : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSENCIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 06/02/2024		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE
Rapporteur : Raymond COMBAZ
Délibération n°24-03

Objet : Administration générale - Adhésion du SMBVA à l'institut des risques majeurs

L'institut des risques majeurs (IRMa) a été créé en 1988. Ses objectifs sont de promouvoir des actions d'information, de prévention et de sensibilisation aux risques majeurs.

Le conseil d'administration de l'IRMa est composé de collectivités territoriales, industriels, associations de protection de l'environnement, organismes de presse et d'information... L'IRMa a un réseau de compétences reconnues au niveau national.

Les missions du centre de ressources sont de :

- Sensibiliser et informer la population de la région Auvergne-Rhône-Alpes sur les risques majeurs
- Former et conseiller les décideurs locaux dans l'exercice de leurs missions de prévention
- Eduquer et former la communauté scolaire
- Favoriser les échanges d'expérience en matière de gestion des risques et de catastrophe (REX) et les faire partager.

En 2023, l'association compte 176 communes, 19 intercommunalités et département, 15 syndicats de rivières et 8 entreprises et 27 associations, établissements publics et centres de recherches universitaires, membres.

L'adhésion donne accès aux services suivants :

- La newsletter « Risques Hebdo »
- Kit adhérent, exemples de PCS, DICRIM, films pour sensibilisation
- Journées techniques gratuites
- Revue « Risques Infos »
- Utilisation de leur photothèque et vidéothèque
- Tarif préférentiel pour les formations : PCS, exercice, carto opérationnelle, gestion de crise, média training
- Veille téléphonique : conseil et assistance technique

Le coût annuel de l'adhésion du SMBVA pour l'année 2024 est de 370 € TTC.

>>>>>>><<<<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical, décide :

- **d'approuver l'adhésion annuelle du SMBVA à l'institut des risques majeurs**
- **d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Ugine, le 15 février 2024

La secrétaire de séance,

Le Président,

Bérénice Lacombe,

Umberto DIMASTROMATTEO,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20240213-24-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2024

Publication : 20/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

